

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 26-471

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MADAME NATHALIE VASSEUR 1^{ère} ADJOINTE AU MAIRE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2026

Le Maire de la Ville de SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de l'administration communale pendant la période estivale 2026.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Pendant la période du 20 juillet au 28 août 2026 inclus, Madame Nathalie VASSEUR, 1^{ère} adjointe au maire reçoit délégation pour exercer les fonctions nécessaires à la gestion des affaires courantes de la commune.

ARTICLE 2 :

À ce titre, Madame Nathalie VASSEUR est autorisée à signer tous actes, correspondances, documents administratifs, bons de commande, engagements, certificats administratifs, arrêtés et décisions relevant des attributions du Maire, nécessaires à la continuité du fonctionnement des services municipaux.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- À l'intéressée.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 1^{er} juillet 2026.

SPÉCIMEN DE SIGNATURE

Nathalie VASSEUR



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération

